

Procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 3 mai 2021 sur la plateforme ZOOM à 19 h 30.

Présences :
M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Est aussi présent par ZOOM, le contremaître municipal M. Yves Caron.

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

104-21

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

32.1 Cheval

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2021*
- 4. Comptes*
- 5. Correspondance*
- 6. État des activités de fonctionnement général et par départements*
- 7. Assurances municipales – Protections supplémentaires*
- 8. Assurances municipales - Inspection structure pont rue du Quai*
- 9. Rapport Emplois Été 2021 – Candidatures retenues*
- 10. Poste de coordonnatrice des loisirs et culture*
- 11. Candidatures - Suivi - Arrosage des jardinières et entretien des fleurs et arbustes*
- 12. Audit de performance – Rapport CMQ*
- 13. Travaux chalets (cascade plus grosse, vanités, ...) – Estimé*
- 14. Travaux chemin du Nord-du-Lac – PPA-ES (3 ans)*
- 15. Reprofilage des fossés*
- 16. Rechargement rang 1*
- 17. Vente du tamiseur*
- 18. Balai motorisé pour trottoirs sur tracteur/souffleur des trottoirs*
- 19. Balayage des rues*
- 20. Projet Loisirs – Mandat Groupe architecture MB inc. – Plans et devis, surveillance des travaux*
- 21. Branchement aux égouts – Les entreprises Patrick Plourde inc.*
- 22. Distribution d'arbres*
- 23. Inauguration du Parc belvédère – Route des Monts Notre-Dame le 28 juin à 14 h*
- 24. Feu vert clignotant*
- 25. RJD1 – Vidange des installations septiques*
- 26. Castors*
- 27. Demande de contribution financière – Méritas 2020-2021 École secondaire de la Vallée-des-Lacs*
- 28. Vélo voute – Recharge pour vélos électriques*
- 29. Fonds Jeunesse Témiscouata*
- 30. Avis de motion, présentation et adoption du projet de Règlement # 178-21 de Gestion contractuelle*
- 31. Caméras surveillance jeux d'eau et halte (budget 2500\$)*
- 32. Affaires nouvelles*
Période de questions
- 33. Clôture de la séance*

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

105-21 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 AVRIL 2021

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2021 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

106-21 4. COMPTES

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

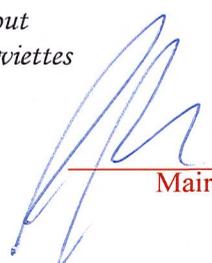
Et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

	Total salaires	25 169.82 \$
Chèque # 14910 à 14951	Chèques de la liste des comptes du 5 avril 2021	
Chèque # 14952 Lionel Jourdan	Réso 273-20 Salaire du 7 et 14 avril 2021	456.96 \$
Chèque # 14953 Shaw Direct	Câble avril	83.92 \$
Chèque # 14954 Poste Canada	Envoi collectif et lettres enregistrées	62.29 \$
Chèque # 14955 Électr. Mercier	Réso 84-21 Achat radio	1 108.80 \$
Chèque # 14956 OMH	Réso 91-21 Budget révisé	40.00 \$
Chèque # 14957 URLS	Réso 93-21 Renouvellement adhésion	100.00 \$
Chèque # 14958 TCNNSL	Réso 95-21 Adhésion Table de concertation bio.	100.00 \$
Chèque # 14959 Revenu Québec	Taxe hébergement 01-02-03	107.80 \$
Chèque # 14960 Hydro-Québec	Électricité	419.35 \$
Chèque # 14961 Déry télécom	Téléphone (7)	530.89 \$
Chèque # 14962 Lionel Jourdan	Réso 273-20 Salaire du 14 et 21 avril	456.96 \$
Chèque # 14963 Mini. finances	Renouvellement inscription OUCA David	118.00 \$
Chèque # 14964 CPTAQ	Projet Nord-du-Lac	311.00 \$
Chèque # 14965 Chantal Corbin	Réso 283-20 Conciergerie avril	875.53 \$
Chèque # 14966 Pauline Beaulieu	Réso 283-20 Entretien des chalets avril	109.12 \$
Chèque # 14967 Revenu Québec	Remises avril 2021 (eur)	3 157.09 \$
Chèque # 14968 Revenu Canada	Remise avril 2021 (eur)	405.26 \$
Chèque # 14969 Revenu Québec	PPA - Avril	1 013.50 \$
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 21-03-2021 au 24-04-2021	1 403.06 \$
	Cotisation de l'employeur 21-03-2021 au 24-04-2021	140.32 \$
Visa		0.00 \$
	Total	10 999.85 \$

COMPTES À PAYER

1	Biologie aménagement	Analyses eau potable et eaux usées	349.53 \$
2	DHC avocats	Opinion juridique -Guichet et NDL	2 163.25 \$
3	École National des pompiers	Réso 92-22 Gestionnaire	1 187.81 \$
4	Électronique Mercier	Programmation et réparation	1 332.76 \$
5	Entreprises Camille Ouellet	Flotte de départ	446.92 \$
6	Entr. Boucher et Santerre	Essence	521.65 \$
7	Excavation Régis Bérubé	Enlever poteau loisirs et déprendre camion	250.08 \$
8	Fond d'information territoire	Mutation	10.00 \$
9	FQM	Formation Nadia - mécanisme mise en commun	293.19 \$
10	FQM Assurance	Assurance	32 707.73 \$
11	Gaz Bar St-Patrice	Huile hydraulique	91.71 \$
12	Infodimanche	Réso 36-21 Publicité Terrain	361.03 \$
13	Kopilab	Contrat Toshiba + papier	418.08 \$
14	Lavoie Francis	Déplacements caserne, Francine, réunion...	81.00 \$
15	Lévesque David	Réso 306-20 Bottes (2)	300.00 \$
16	Matériaux du Lac	Vadrouille, support rangement, clous et vis,..	140.07 \$
17	Mécanique Francis Boucharde	Rép. Pick-up Silverado	23.00 \$
18	Métal AP	Réparation sur aluminium	86.23 \$
19	MR Boucher	Flotte et valve égout	115.48 \$
20	Nettoyeur Christine	Service avril et serviettes	41.39 \$


Maire


DG

21	Nortec industriel	Carbure-rotative longue	2 060.93 \$
22	Pétroles JMB	Diesel 20-04 /1802.6 litres à .9590	1 987.56 \$
23	Purolator	Messageries + Micro-Age (TV,...)	239.55 \$
24	Raysource	Réso 229-20 Étagères Biblio	1 782.11 \$
25	RJDT	Ordure et recyclage 3/10 + 1 vidange fosse	6 004.20 \$
26	RDMND	Cotisation 2021	60.00 \$
27	SP médical	Trousses premiers soins	709.64 \$
28	Technofeu	Valves-adapteur	1 636.44 \$
29	Technopneu	Pneus traileur tracteur pelouse	124.32 \$
		TOTAL COMPTES À PAYER	<u>55 525.66 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Information reçue de nos assurances que la FQM Assurances devient le distributeur exclusif des produits d'assurance de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ). La gestion de la facturation pour les renouvellements et les avenants émis à compter du 1^{er} mars se font dorénavant par la FQM Assurances.
2. Courriel reçu le 22 avril à l'effet que le directeur, depuis le 13 mars 2019, de la Sûreté du Québec direction du District Est, M. Luc Belzile quitte la Sûreté pour occuper un nouveau poste de directeur de la Direction de la sécurité des réseaux de transport à Montréal. Le nouveau directeur est l'inspecteur M. Alain Bernier qui est en place depuis le 8 mars.
3. Courriel reçu de la sécurité civile le 21 avril, concernant la préparation aux feux de forêt (nettoyage printanier, ...). Et nous rappelle que l'hébergement n'est pas possible en centre de services aux sinistrés. Pour les municipalités qui hébergeront des sinistrés dans un hébergement commercial, le MSP acceptera de rembourser les frais encourus pour une durée maximale de 15 jours, soit du 4^e au 18^e jour, les 3 premiers jours n'étant pas admissibles à l'assistance financière.
4. Reçu du MTQ des Informations complémentaires- Printemps 2021. Il est spécifié (page 7) Loi 71 sur les véhicules hors route ; Réforme de la Loi « Les conducteurs de VHR devront détenir un permis de conduire valide, les mesures concernant les émissions de bruit et de polluants par les VHR ont été renforcées, ...
5. Reçu courriel du MTQ le 19 avril, sur les travaux à réaliser dans chacune des municipalités de la MRC. Pour Lac-des-Aigles : reconstruction d'un ponceau sous la route 232, près du km 68, à Biencourt asphaltage de la route 296 sur 2.8 km au NO de la rue Principale et de 1.2 km dans le village, Squatec : asphaltage de la route 925 entre Lejeune et Squatec sur 2.5 km, ...
6. Courriel reçu du député Nicolas Lessard-Dupont concernant une aide de 150 000 \$ à la traverse du lac Témiscouata.
7. Reçu offre de service de « Concassage E. Tanguay inc. » pour concassage et tamisage de matériel.
8. Information reçue à l'effet que la Ville de Rimouski a ouvert un nouveau bâtiment du Centre des services animaliers de Rimouski. Des ententes sont en processus pour desservir d'autres municipalités.
9. Reçu un CV d'Alyson Lavoie pour un poste en d'adjointe administrative.
10. Semaine de la sécurité civile du 2 au 8 mai sous le thème « Ma sécurité : ma responsabilité ». Le MSP sensibilise les citoyens aux conséquences d'un sinistre, qu'il revient au citoyen d'assurer sa propre sécurité, celle de sa famille et la sauvegarde de ses biens en situation d'urgence.
11. Depuis le 1^{er} mai Les services Kopilab (de Sainte-Luce) est devenu Buropro Citation.
12. Reçu un drapeau de la Fondation Émergence pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. L'Organisme demande aussi d'adopter une résolution de Proclamation du 17 mai Journée contre,...

6. ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET PAR DÉPARTEMENTS

La directrice générale a envoyé par courriel à chaque membre du conseil le Rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales et par départements au 30 avril 2021.

Le maire invite les conseillers à communiquer avec la directrice-générale si jamais ils avaient des questions ultérieurement.

107-21 7. ASSURANCES MUNICIPALES – PROTECTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Offre de protections « Erreurs et omissions », « Frais de justice » et « Assurance des cyberrisques »

Frais de justice : 250 \$ avec une limite d'assurance de 50 000 \$/réclamation et/période d'assurance
Cyberrisques :

Erreur et omission : On l'a toujours prise.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ajoute aucune protection supplémentaire à celles qu'elle prenait déjà.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

108-21 8. ASSURANCES MUNICIPALES – INSPECTION STRUCTURE PONT RUE DU QUAI

Aux 5 ans la structure du pont de la rue du Quai (à notre charge) doit être inspectée par un ingénieur. La dernière a été faite en août 2016 par Projexco (devenu TR3e) au coût de 1 500 \$ + taxes = 1 724.63 \$.

La firme TR3e nous a fait une offre de service à 1 650 \$ + taxes = 1 897.08 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre de service reçue de TR3e pour l'inspection du pont de la rue du Quai, tel que requis par nos assurances et ce, aux 5 ans, au montant 1 650 \$ + taxes = 1 897.08 \$

Que la directrice générale soit autorisée à signer l'offre de TR3e.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. EMPLOIS ÉTÉ 2021

109-21 9.1 CANDIDATURES REÇUES ET RETENUES

Le maire explique que suite à la publication d'un appel d'offres d'emplois pour 2 postes d'animateur (trice) camp de jour le 8 avril, à la fin du délai pour soumettre sa candidature soit vendredi, le 23 avril à 12 h, la municipalité avait reçu 4 candidatures soit celle d'Ariane Sirois, Jennifer Chagnon et de Maryse Nadeau de Lac-des-Aigles ainsi que celle de Cynthia Ouellet, de St-Médard.

Lettre de Cindy Simard nous informant qu'elle a retenu Mlles Ariane Sirois et Jennifer Chagnon de Lac-des-Aigles.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise la sélection effectuée par l'animatrice Cindy Simard, soit celle d'Ariane Sirois et de Jennifer Chagnon.

Qu'elle remercie les autres candidates pour leur intérêt.

Qu'elle les inscrive aux formations (si besoin).

Et leur rembourse leur frais de déplacement et de repas (covoiturage) sur présentation de pièces justificatives.

Quelle mandate le maire et la directrice générale à signer leurs contrats respectifs.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

110-21

9.2 SUBVENTION EMPLOI-ÉTÉ

Notre demande de financement (Réso 318-20) dans le cadre d'Emplois d'été Canada a été approuvée pour 1 animatrice sur les 4 demandes pour une subvention de 2 837 \$ (75 %).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nadia Castonguay, directrice-générale adjointe ou en son absence Mme Francine Beaulieu, directrice générale à signer l'entente et tout document relatif à cette subvention.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. POSTE DE COORDONNATRICE DES LOISIRS ET CULTURE

111-21

10.1 DÉMISSION

Mme Cindy Simard nous a remis une lettre de démission le 12 avril.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la démission et se questionne sur la suite pour ce poste partagé d'une ressource en loisirs et culture entre Biencourt, Squatec et LDA, dû à l'abandon de 2 candidats sur 2.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

112-21

10.2 ENTENTE

Une entente sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisirs et culture - Coordonnatrice - Ressource partagée Biencourt, Squatec et LDA a été signée en mars 2020.

ARTICLE 7 DURÉE : Cette entente a une durée d'un an renouvelable année après année en décembre de chaque année. Si l'une des parties veut mettre fin à l'entente, elle doit le signifier aux autres parties par courrier recommandé au moins 90 jours avant la fin de l'entente.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles signifie son intention à mettre fin à l'entente aux municipalités de Biencourt et Squatec.

Que cette résolution soit envoyée par courrier recommandé à chacune des parties, au plus tard dans la semaine du 10 mai.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

113-21

11. CANDIDATURES – SUIVI – ARROSAGE DES JARDINIÈRES ET ENTRETIEN DES FLEURS ET ARBUSTES

Le maire explique que suite à la publication d'un appel d'offre le 8 avril pour l'arrosage des jardinières à contrat, à la fin du délai pour offrir sa candidature jeudi, le 29 avril à 16 h, la municipalité avait reçu 1 candidature soit celle M. Gérard Dutil.

Nous offrons 150 \$ / semaine pendant 14 semaines du 1^{er} juin à la mi-octobre 2021 et il demande 160 \$ / semaine.

Pour l'entretien des arbustes et fleurs sous l'enseigne, aux entrées du village (2), au Parc belvédère, au Parc d'exercice, ... il demande un montant de 120 \$/mois pendant 5 mois pour un total pour les jardinières de 2 240 \$ et les arbustes et fleurs de 600 \$ pour un GRAND TOTAL de 2 840 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la seule candidature reçue soit celle de M. Gérard Dutil et en accepte tous les termes.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ce contrat.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5727

Maire

DG

114-21 12. AUDIT DE PERFORMANCE – RAPPORT CMQ

Le 26 avril 2021 reçu par courriel de la CMQ le Rapport officiel d'audit portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil suite à l'audit de performance réalisé par la CMQ le 11 décembre 2020. Rapport officiel d'audit portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise le dépôt du Rapport officiel d'audit portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil reçu le 26 avril 2021 par courriel.

Qu'elle mandate et autorise Mme Francine Beaulieu, directrice générale à signer le formulaire d'Adhésion de la direction aux recommandations formulées par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec aux 2 recommandations soit :

1. Sensibiliser systématiquement les élus à l'importance de suivre la formation en éthique, ... tant lors de l'élection générale que partielle, afin de se conformer aux exigences de la LÉDMM (Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale);
2. Prendre les dispositions nécessaires pour faire rapport au conseil de la participation des membres à une formation en éthique pour faciliter le respect aux exigences de la LÉDMM à l'égard de cette formation.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

114-21 13. TRAVAUX CHALETS (CASCADE PLUS GROSSE, VANITÉS, ...) - ESTIMÉ

Estimation budgétaire pour travaux aux 2 chalets du Parc Natur'Ailes.

Comptoirs de salle de bain, 4 plinthes électriques, 2 chauffe-eaux + taxes= 4 704 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une soumission à Construction Étienne Leblanc-Breault

Que ces travaux soient payés avec le budget fonctionnement entretien du Parc Natur'Ailes.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

116-21 14. TRAVAUX CHEMIN DU NORD-DU-LAC – PPA-ES (3 ANS)

Une demande de subvention a été faite à l'attaché politique M. Nicolas Lessard-Dupont, du député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, M. Denis Tardif pour des travaux au Nord-du-Lac pour un montant de 30 000 \$ sur trois ans dans le cadre du programme de voirie PPA-ES. Soit le « Rechargement et reprofilage des fossés ».

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine cette demande de subvention de 25 000 \$ pour les travaux de 30 000 \$ au Nord-du-Lac.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

117-21 15. REPROFILAGE DES FOSSÉS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles donne le contrat de gré à gré à Excavation Régis Bérubé pour le reprofilage des fossés au rang 1 jusqu'à la route du rang Bédard environ 1.5 km.

Que ces travaux soient payés avec le surplus carrière-sablère.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

118-21

16. RECHARGEMENT RANG 1

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande un prix à Exc. Jean-Guy Roy inc. pour 300 voyages de 0 ¾ tamisé et 100 voyages de gravier non tamisé pour base de la route et un voyage au garage comme témoin chargé par 1 camion d'Exc. Jean-Guy Roy inc. et 1 camion municipal. Un devis de soumission sera envoyé à Exc. Jean-Guy Roy inc.

Et autorise la location d'un compacteur.

Travaux coordonnés par le contremaître municipal pour la livraison du matériel, ...

Que ces travaux soient payés avec le surplus carrière-sablère et une partie par la programmation acceptée (Projet # 13) TECQ 2019-2024 (30 000 \$).

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

119-21

17. VENTE DU TAMISEUR

Tamiseur 1998 MARK 11 acheté en 2013 à 51 738.75 \$ de Powerscreen Canada (au net 47 244.38\$)

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse la mise en vente de notre tamiseur à un prix plancher de 30 000 \$.

Contacté le contremaître pour visite.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

18. BALAI MOTORISÉ POUR TROTTOIRS SUR TRACTEUR/SOUFLEUR DES TROTTOIRS

Reçu soumission d'Alcide Ouellet et fils inc. pour un balai compact versatile qui vaut 6 400 \$ pour nous à 5 700 \$ + taxes.

Le sujet de balai motorisé ou tracteur est remis à la prochaine réunion du 9 juin.

120-21

19. BALAYAGE DES RUES

La compagnie Albert Castonguay et fils a été approchée pour le balayage de nos rues (Le font à Biencourt, Lejeune, Ste-Françoise, Lots Renversés, ...) au tarif horaire de 145 \$/heure + transport par fardier à 135 \$/heure. Serait disponible mi ou fin mai.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne les services pour le balayage des petites rues municipales et stationnement, la compagnie Albert Castonguay et fils au tarif horaire de 145 \$ / heure et transport par fardier à 135 \$/heure.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

121-21

20. PROJET LOISIRS – MANDAT GROUPE ARCHITECTE MB INC. – PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse une demande de subvention dû aux coûts de rénovation au Ministère de de l'éducation supérieur et des Loisirs

Demande de subvention avec documents des architectes.

Mandate notre architecte pour faire l'état des lieux présentement pour supporter la demande de subvention.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

122-21 21. BRANCHEMENT AUX ÉGOUTS – LES ENTREPRISES PATRICK PLOURDE INC.

Demande de M. Patrick Plourde qui veut vendre sa maison et son garage séparément, que son garage soit branché aux réseaux municipaux.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande que le propriétaire nous assure que le garage est muni d'un séparateur d'huile, il doit respecter le règlement sur les rejets à l'égout.

Après vérification par les employés municipaux, les connexions aux réseaux pourront être faites.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

123-21 22. DISTRIBUTION D'ARBRES

Il sera possible de faire la distribution d'arbres cette année, reçue confirmation.

Essences disponibles en 2021 : Bouleau jaune, érable à sucre, épinette blanche et noire, mélèze. Aucun pin, cèdre ni chêne.

Les essences commandées 150 érables à sucre, 150 érables rouge, 80 épinettes noires et 80 mélèzes laricin. Total de 460 arbres.

Nous serons bientôt informés des quantités allouées par l'Association forestière bas-laurentienne. Un envoi collectif sera fait à la population pour les informer.

123-21 23. INAUGURATION DU PARC BELVÉDÈRE – ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME LE 28 JUIN À 14 H

Lundi, le 28 juin Inauguration du parc belvédère de la Route des Monts-Notre-Dame à 14 h.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe un budget de 1 000 \$ pour l'activité en collaboration avec l'équipe de la Route des Monts Notre-Dame

En collaboration avec la route des Monts-Notre-Dame

Qu'elle fasse un envoi collectif pour inviter toute la population.

Et qu'elle confirme qu'elle souhaite offrir comme prix: 2 nuitées (1 fin de semaine) au Parc Natur'Ailes.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

124-21 24. FEU VERT CLIGNOTANT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles réponde à son directeur incendie M. Francis Lavoie que la municipalité supportera sa demande d'inscrire les officiers seulement à la condition que les 2 autres villages d'entente fournissent aussi le feu à leurs officiers (Francis devra s'en occuper).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25. RIDI- VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Au Lac-des-Aigles la vidange des installations septiques (73) aura lieu dans la semaine du 2 au 6 août par Simetech Environnement.

La RIDI enverra une lettre à chaque propriétaire pour les informer environ deux semaines avant le début des travaux: ceux-ci doivent avoir un # civique clairement affiché en bordure du chemin, doit localiser aux mieux leur fosse, couvercles dégagés d'au moins 10 cm autour. Porter un masque et respecter le 2 mètres de distanciation avec l'opérateur.

125-21 26. CASTORS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage à contrat M. Robert Caron comme piègeur certifié par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour la capture des castors problématiques et le démantèlement des barrages de castors dès la réception du permis de la MRC

Que la municipalité lui paie un montant de 50 \$ / castor, suite à la présentation de photos des capturés et lui rembourse ses frais de déplacements à 0.45 \$/km (résolution 87-20) sur présentation d'une feuille de réclamation complétée.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

126-21 27. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MÉRITAS 2020-2021 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA VALLÉE-DES-LACS

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière pour la remise de bourses aux élèves lors du Gala Méritas 2020-2021 de 100 \$ à l'école secondaire de la Vallée-des-Lacs.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

127-21 28. VÉLO VOUTE – RECHARGE POUR VÉLOS ÉLECTRIQUES

La préfet de la MRC de Témiscouata, Mme Guylaine Sirois a comme objectif de devenir la 1^{er} MRC du Bas-Saint-Laurent à offrir un réseau de bornes de recharge pour vélo à assistance électrique, dès cet été. La MRC paie 90 % de 10 000 \$ nous 1000 \$ + raccordement électrique,... à nos frais.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles n'aïlle pas de l'avant dans ce projet.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

128-21 29. FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

Courriel reçu de demande de participer au Fonds Jeunesse Témiscouata le 21 avril 2021.

Je voulais tout simplement faire un suivi concernant le renouvellement de votre participation financière au programme du Fonds Jeunesse Témiscouata. Nous n'avons toujours pas reçu votre contribution au programme pour l'année 2020-2021. Celle-ci a été acheminé en octobre 2020. (voir pièces jointes)

Merci de votre considération et je vous invite à communiquer avec moi, pour toutes questions.

Bonne journée!

Manon Crevier, nouvelle responsable du FJT 418-854-5530, poste 225

Demande de financement du Fonds Jeunesse Témiscouata à 0,25 \$/capita x 517 = 129.25\$

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un financement de 129.25 \$ au Fonds Jeunesse Témiscouata.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

30. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 178-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

AVIS DE MOTION

Il est, par la présente, donné avis de motion, le dépôt et le projet de règlement numéro 178-21, par monsieur Serge Demers, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 178-21 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs de la Municipalité de Lac-des-Aigles

**« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 178-21
PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »**

La directrice générale déclare que le projet de règlement numéro 178-21 porte sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour y ajouter l'article 10.1

129-21

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Lac-des-Aigles, le 15 décembre 2010 conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *CM* »);

ATTENDU QUE selon, l'article 938.1.2 *CM*, la Municipalité a adopté le règlement de gestion contractuelle # 165-20 en avril 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite par ailleurs, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *CM*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil (décrété par le ministre des Affaires municipales obligeant l'Appel d'offre public) de la dépense, d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *CM*;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *CM* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation et le dépôt d'un projet de règlement ont été faits à la séance du 3 MAI 2021;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil (décrété par le ministre des Affaires municipales obligeant l'Appel d'offre public) de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *CM*, et la délégation de certains pouvoirs (notamment le pouvoir de dépenser) à certains fonctionnaires et employés de la Municipalité;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé, présenté à la séance du 03 mai 2021 par le conseiller Monsieur Serge Demers.

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Serge Demers

Et résolu unanimement que le présent PROJET DE règlement # 178-21 qui abroge le Règlement # 165-20, soit adopté et qu'il soit ordonné que seulement l'article 10.1 soit ajouté au CHAPITRE II, tout le reste du règlement demeurant inchangé. :

10. Rotation - Mesures

Aux fins d'assurer la mise en œuvre de la rotation prévue à l'article 9, la Municipalité applique, dans la mesure du possible et à moins de circonstances particulières, les mesures suivantes :

- a) les fournisseurs potentiels sont identifiés avant d'octroyer le contrat. Si le territoire de la Municipalité compte plus d'un fournisseur, cette identification peut se limiter à ce dernier territoire ou, le cas échéant, le territoire de la MRC ou de toute autre région géographique qui sera jugée pertinente compte tenu de la nature du contrat à intervenir;
- b) une fois les fournisseurs identifiés et en considérant les principes énumérés à l'article 9, la rotation entre eux doit être favorisée, à moins de motifs liés à la saine administration;
- c) la Municipalité peut procéder à un appel d'intérêt afin de connaître les fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;
- d) à moins de circonstances particulières, la personne en charge de la gestion du contrat complète, dans la mesure du possible, le formulaire d'analyse que l'on retrouve à l'Annexe 4;
- e) pour les catégories de contrats qu'elle détermine, aux fins d'identifier les fournisseurs potentiels, la Municipalité peut également constituer une liste de fournisseurs. La rotation entre les fournisseurs apparaissant sur cette liste, le cas échéant, doit être favorisée, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe b) du présent article.

10.1 Cet article est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

130-21

31. CAMÉRAS SURVEILLANCE JEUX D'EAU ET HALTE (BUDGET 2500\$)

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse installer des caméras de surveillance avec enregistrement pour les Jeux d'eau et si possible au Parc Belvédère auprès de la compagnie « Sécurmax »

Au coût d'environ 2 600 \$ (4 caméras).

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

5733

Maire

DG

32. AFFAIRES NOUVELLES

32.1 CHEVAL

L'inspecteur municipal, M. Julien Colpron-Tremblay s'occupe du dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions par courriel, ceci a été inscrit sur notre site internet. Elles seront répondues à la prochaine réunion du Mercredi, le 9 juin 2021.

Aucun citoyen COVID-19.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 106-21, 108-21, 109-21, 113-21, 116-21, 117-21, 118-21, 120-21, 123-21, 125-21, 126-21, 128-21 et 129-21.



Francine Beaulieu
Directrice générale

131-21 33. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

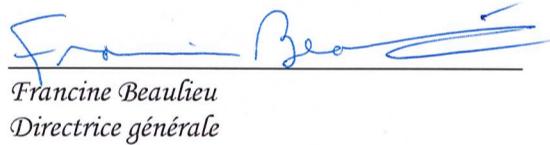
À 21 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale



Maire



DG